

FICHE SANITAIRE 2024/2025

ALSH / ESPACE JEUNES

IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

SEXE : F - G Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

RESPONSABLES LÉGAUX

RESPONSABLE 1 NOM : _____ Prénom : _____

Tél. portable : _____

Tél. domicile : _____ Tél. travail : _____

Adresse mail : _____

RESPONSABLE 2 NOM : _____ Prénom : _____

Tél. portable : _____

Tél. domicile : _____ Tél. travail : _____

Adresse mail : _____

CONTACTS EN CAS D'URGENCE

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Nom et prénom : _____ Tél : _____

Nom et prénom : _____ Tél : _____

Nom et prénom : _____ Tél : _____

Médecin de famille : _____ Tél : _____

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

N° Sécurité sociale : _____

RÉGIME : CAF N°: _____ MSA N°: _____

Nom de l'assurance : _____

Numéro d'assurance RC : _____

Et/ou Numéro d'assurance extra scolaire : _____

« Moi, Mr/Mme _____, ayant l'autorité parentale sur mon enfant, j'ai bien compris l'importance et l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent exposer les activités auxquelles celui-ci ou celle-ci participe à ceux-ci. »

Art - L.227-4 du CASF Code action sociale des familles

AUTORISATIONS

Je soussigné.e _____, responsable légal.e de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche sanitaire et autorise :

- le/la responsable de l'accueil de loisirs à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- le personnel de la MJC Le Sterenn de Trégunc à photographier et filmer mon enfant lors des activités et à utiliser ces images dans ses supports de communication.

Nous vous rappelons que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - 25/05/18) vous permet à tout moment de vous désinscrire de nos réseaux d'informations, d'accéder, modifier ou supprimer les informations vous concernant grâce à ce contact : communication@mjctregunc.fr

À : _____ **LE :** _____

SIGNATURE :

RAPPELS :

- La fiche sanitaire a une durée de validité de septembre à août.
- Le/la responsable légal.e de l'enfant doit informer le directeur de l'accueil de loisirs de tous changements liés à la fiche sanitaire durant la période de l'accueil de loisirs.

